



Migration d'amphibiens - Conflits liés au trafic -

Responsable des données :

Office fédéral de l'environnement
Division Biodiversité et paysage

Traitement :

info fauna (Neuchâtel), OFEV

Table des matières

Aperçu rapide

Description des couches

Description des données

RÉSUMÉ

Sources de données :

- Les objets ont été numérisés manuellement à partir de la carte nationale. Ils ont été préparés à partir de la base de données des sites de migration (info fauna) pour la représentation dans le SIG.

Littérature :

- N.m.

Bases de l'enquête :

- Cartes p. ex. cartes topographiques

Date de collecte des données de base :

- jusqu'en mai 2024

Territoire d'enquête :

- Suisse

Structure des données (géométrie) :

- Jeu de données polygonales (1:25'000)

Suivi :

- Annuellement

force obligatoire :

- n.a.

Responsable des données :

- Office fédéral de l'environnement, division B n L

Conditions d'obtention des données :

- Selon les conditions de licence de l'OFEV

Mention de la source / de la base :

- OFEV

LA DESCRIPTION DES COUCHES

I. Jeu de données : AmphibiensConflits de circulation

Covername/Layername : N2024_AmphibiensConflits de circulation

Nom du champ	Type (longueur)	Attribut obligatoire	Description
Type	T (10)	Oui	Décrit s'il s'agit d'un site de conflit avec une longueur et un itinéraire connus (ligne) ou inconnus (points) (distinction importante pour la planification des mesures). <u>Exemple</u> : ligne, point
Kanton	T (2)	Oui	Abréviation du canton <u>Exemple</u> : BE
Nr_Datenbank	Int	Oui	Numéro univoque du site de conflit, tiré de la base de données des sites de migration d'info fauna <u>Exemple</u> : 23
Nr_Kanton	T (50)	Non	N° cantonal du site de conflit, s'il existe <u>Exemple</u> : FR24
Name	T (254)	Non	Nom du site de conflit, le cas échéant <u>Exemple</u> : Berne, Liebefeld
Strasseneigentuermer	T (50)	Oui	Niveau de compétence du propriétaire du tronçon routier selon la liste "Propriétaires de routes". <u>Exemple</u> : G = commune
Bahnbetreiberin	T (50)	Oui	Société d'exploitation ferroviaire compétente <u>Exemple</u> : CFF
Laichgewaesser_Nr	T (50)	(Oui)	Numéro du site de reproduction des amphibiens, si connu. <u>Exemple</u> : "TI211"
Laichgewaesser_Name	T (254)	(Oui)	Nom du site de reproduction des amphibiens, si connu. <u>Exemple</u> : "Bosco Agnuzzo"
IANB	T (3)	Oui	Le site du conflit concerne-t-il un objet de l'Inventaire national des sites de reproduction de batraciens (IANB) ? <u>Exemple</u> : yes/no
IndexFauna	T (2)	Oui	Indice faunistique calculé selon la liste "Indice faunistique", cf. chap. Méthode <u>Exemple</u> : 1 => Faible

IndexVerkehr	T (2)	Oui	Indice de circulation calculé selon la liste "Indice de circulation", voir chap. Méthode <u>Exemple</u> : 3 => Élevé
Massnahme	T (6)	Oui	Mesures existantes selon la liste des "Mesures". <u>Exemple</u> : AZ => Clôture à amphibiens
Bedeutung	T (2)	Oui	L'importance a été calculée au moyen des indices faunistique et de circulation, et déterminée avec les services cantonaux compétents. Exemple : 2 => Moyen
Realisation	T (2)	Oui	Décrit l'état de la mise en œuvre ou la nécessité d'agir actuelle en cinq catégories selon la liste "Réalisation". Exemple : 4 => Poursuivre les mesures temporaires
RefDatenblatt	T (254)	Oui	Lien vers la fiche technique de la banque de données des sites de migration d'info fauna <u>exemple</u> : https://lepus.infofauna.ch/zsdb/details.php?&site=23

Champ Strasseneigentümer:

CODE	FR	DE	IT
B	Confédération	Bund	Confederazione
K	Canton	Kanton	Cantone
G	Commune	Gemeinde	Comune
B / G	Confédération ou commune	Bund oder Gemeinde	Confederazione o comune
B / K	Confédération ou canton	Bund oder Kanton	Confederazione o cantone
K / G	Canton ou commune	Kanton oder Gemeinde	Cantone o comune
NR	Non-applicable (conflit sur voie ferrée)	Nicht relevant (Bahn-Konfliktstelle)	Non pertinente (conflitto ferroviario)
NN	Inconnu	Unbekannt	Sconosciuto

Champ Bahnbetreiberin:

CODE	Exploitant
AB	Appenzeller Bahnen
ASM	Aare-Seeland Mobil
BDWM	Bremgarten-Dietikon Bahn et Wohlen-Meisterschwanden
BLS	Bern-Lötschberg-Simplon AG
BLT	Baselland Transport
BOB	Berner Oberland-Bahnen
BRB	Brien Rothorn Bahn

BVB	Chemin de fer Bex-Villars-Bretaye
CJ	Chemins de fer du Jura
DFB	Dampfbahn Furka-Bergstrecke
ETB	Emmentalbahn GmbH
FB	Forchbahn
FCM	Chemin de fer Matterhorn-Gotthard
FLP	Ferrovia Lugano-Ponte Tresa
FW	Frauenfeld-Wil
JB	Jungfraubahn
MBC	Ligne Bière – Apples – Morges
MGB	Matterhorn-Gotthard-Bahn
MGI	Matterhorn Gotthard infrastructure AG
MOB	Montreux-Oberland Bernois
MVR	Montreux-Vevey-Riviera
NStCM	Chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-Morez
RB	Rigi-Bahnen
RBS	Regionalverkehr Bern-Solothurn
RhB	Chemins de fer rhétiques / Rhätische Bahn / Ferrovia Retica
SBB	SBB CFF FFS
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SOB	Schweizerische Südostbahn
STB	Chemin de fer Sursee-Triengen
SVB	Städtische Verkehrsbetriebe Bern (Bernmobil)
SZU	Sihltal Zürich Uetliberg Bahn
THURBO	THURBO
TL	Transports lausannois
TMR	Transports de Martigny et Régions
TPC	Transports publics du Chablais
TPF	Transports publics fribourgeois
TRAVYS	Transports Vallée de Joux–Yverdon-les-Bains–Ste-Croix
TRN	Transports régionaux Neuchâtelois
WAB	Wengernalpbahn
WSB	Wynental- und Suhrentalbahnhof
ZB	Zentralbahn
NR	Non-applicable (conflit routier) / Nicht relevant (Strasse-Konfliktstelle) / Non pertinente (conflitto stradale)
NN	Unbekannt / Inconnu / Sconosciuto

Champs IndexFauna / IndexVerkehr:

CODE	FR	DE	IT
1	Faible	Niedrig	Basse
2	Moyen	Mittel	Medio
3	Peau	Hoch	Alto
NN	Inconnu	Unbekannt	Sconosciuto

Champ Bedeutung:

CODE	FR	DE	IT
1	Faible	Niedrig	Basse
2	Moyen	Mittel	Medio
3	Peau	Hoch	Alto
NN ¹	Inconnu	Unbekannt	Sconosciuto

Champ Realisation:

CODE	FR	DE	IT
0	Aucune nécessité d'agir : passage réalisé	Kein Handlungsbedarf: Kleintierdurchlässe erstellt	Non è necessario agire : passaggio completato
1	Réaliser des mesures à la prochaine occasion	Bei nächster Gelegenheit Massnahmen realisieren	Misura alla prossima occasione
2	Recherches nécessaires	Weitere Abklärung zur Minimierung der neg. Einflüsse	Ricerca necessaria
3	Réalisation de passages à faune peu utile ou difficile	Erstellung von Kleintierdurchlässen wenig sinnvoll oder schwierig umzusetzen	Creazione di passaggi per la fauna selvatica non molto utili o difficili
4	Continuation de la mesure temporaire	Temporäre Massnahmen weiterführen	Continuare le misure temporanee
5 ²	Non traité	Nicht behandelt	Non affrontato

Champ Type:

CODE	FR	DE	IT
Ligne	Site de migration dont la longueur et l'itinéraire sont connus	Zugstelle mit bekannter Länge und bekanntem Routenverlauf	Sito di migrazione la cui lunghezza e tragitto sono conosciuti
Point	Site de migration dont la longueur et l'itinéraire sont inconnus	Zugstelle von unbekannter Länge und unbekanntem Routenverlauf	Sito di migrazione la cui lunghezza e tragitto non sono conosciuti

¹ Non évalué si une évaluation n'a pas été possible.

² Non traité si le point de conflit vient d'être saisi ou n'a pas encore été traité en raison d'un très grand nombre de points de conflit avec des priorités plus élevées au sein d'un canton.

Champ Massnahme:

CODE	FR	DE	IT
AZ	Barrière à amphibiens	Amphibienzaun	barriera temporanea
AZPM	Barrière à amphibiens + mesure permanente	Amphibienzaun + Permanente Massnahme	barriera temporanea + misura permanente
AZPMST	Barrière à amphibiens + mesure permanente + fermeture route	Amphibienzaun + Permanente Massnahme + Strassensperrung	barriera temporanea + misura permanente + chiusura strada
AZST	Barrière à amphibiens + fermeture route	Amphibienzaun + Strassensperrung	barriera temporanea + chiusura strada
PM	Mesure permanente	Permanente Massnahme	misura permanente
PMST	Mesure permanente + fermeture route	Permanente Massnahme + Strassensperrung	misura permanente + chiusura strada
ST	Fermeture route	Strassensperrung	chiusura strada
PS	Collecte manuelle ou signalisation	Patrouille oder Signalisation	raccolta manuale o segnaletica
K	Aucune mesure	Keine Massnahme	nessuna misura
NN	Mesure inconnue	Unbekannt	misura sconosciuta

Description des données

1 Généralités

Depuis le milieu des années 1950, la mortalité des amphibiens sur les routes a augmenté de manière drastique. Chaque année, en Suisse, des centaines de milliers d'amphibiens traversent des routes lors de leurs migrations entre les habitats terrestres et les zones de reproduction, et meurent souvent sur la route si aucune mesure de protection n'est mise en place. Cela ne pose pas seulement un problème de sécurité pour le trafic, mais provoque également un recul massif des populations d'amphibiens.

Les déplacements des populations suivent plus ou moins toujours les mêmes itinéraires de migration. Elles sont saisonnières et permettent une utilisation temporaire de différents types d'habitats géographiquement isolés. Ces mouvements migratoires sont indispensables à la pérennité des populations.

Info fauna gère une base de données sur les sites de conflits entre les migrations des amphibiens et les infrastructures de transport. Actuellement, près de 2000 sites de conflits sont connus, appelés dans le jargon technique "sites de migration des amphibiens".

En fonction de la taille de la population d'amphibiens, de la densité de circulation et des possibilités sur place, des mesures de protection listées dans le présent document sont mises en place, comme par exemple l'installation de tunnels pour petits animaux et de dispositifs de guidage, de barrières temporaires pour amphibiens, de fermetures temporaires de routes ou de collectes manuelles temporaires.

Sur environ un quart des sites, aucune mesure n'est prise actuellement : Cela peut s'expliquer par différentes raisons, comme le manque de ressources humaines ou financières (encadrement de barrières temporaires pour amphibiens, passages coûteux), des conditions topographiques difficiles (dans les quartiers, mise en danger des bénévoles par la circulation, talus de route rocheux, etc.) ou un rapport coût/bénéfice trop élevé (migration des amphibiens faible ou éteinte sur une route peu fréquentée).

Les sites de conflits connus de la migration d'amphibiens en Suisse sont contenus dans ce jeu de géodonnées et peuvent être visualisés.

Vous trouverez de plus amples informations sur les migrations des amphibiens ainsi que les contacts des représentants régionaux du Centre de coordination pour les amphibiens (karch), qui vous aideront à clarifier les situations de conflits entre migration des amphibiens et circulation, sur le site <https://www.infofauna.ch/>.

2 Objectif

Les autorités cantonales ont connaissance des conflits entre les amphibiens et les infrastructures de transport (routes et voies ferrées). Dans le cadre de la rénovation des routes ou des voies ferrées, les migrations des amphibiens peuvent être intégrées et prises en compte.

3 Signification et valeur juridique

Les données n'ont pas de caractère juridiquement contraignant.

4 Méthode

Les services cantonaux de protection de la nature, les représentants régionaux du Centre d'information sur les amphibiens (karch), les associations de protection de la nature et les particuliers annoncent chaque année de nouveaux sites de conflits à info fauna (généralement entre février et juin). Si un site remplit les critères d'admission, il est numérisé par info fauna.

Il existe deux types de sites de conflit numérisés :

Données ponctuelles, lorsque seules les coordonnées du conflit sont connues, et données

vectérielles, lorsque le tracé approximatif de l'itinéraire et la longueur du conflit sont connus. Les données ponctuelles sont représentées avec un tampon de 100 m et les données vectorielles avec un tampon de 6 m.

Une fois la mise à jour terminée, les données sont transmises à l'OFEV.

La couche sur la migration des amphibiens comprend tous les tronçons de routes et de voies ferrées qui sont traversés par des amphibiens et qui ont été signalés à info fauna.

Critère d'inclusion : toute migration d'amphibiens sur une infrastructure routière ou ferroviaire où l'on observe régulièrement plus de 5 amphibiens écrasés/nuit.

Importance des sites de conflit

L'importance d'un site de conflit avec les valeurs "élevée", "moyenne", et "faible" indique l'importance du conflit entre les amphibiens et l'infrastructure routière ou ferroviaire en l'absence de mesures de protection. Un site avec une importance élevée a en principe une priorité élevée pour la mise en œuvre de mesures de protection. Cette importance a été calculée à l'aide d'un indice faunistique, qui reflète la valeur faunistique du site de reproduction, des espèces présentes et de la taille des populations, et d'un indice de circulation, qui reflète le niveau de perturbation de la migration des amphibiens par l'infrastructure routière ou ferroviaire. Sur la base de l'indice faunistique et de l'indice de circulation, l'importance des sites de conflit a été déterminée lors d'un entretien avec les services cantonaux compétents. Les valeurs seuil pour le calcul des deux indices sont indiquées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Calcul de l'indice faunistique et de l'indice de circulation, avec indication des valeurs seuil

Importance des zones de frai	Nombre de captures au site de conflit	–Indice faunistique	Rue : nombre de véhicules/h	Rail : nombre de trains/h	Indice de circulation
Local = 1 point	< 840 = 1 point	0 - 2 points = faible	< 10 véhicules / h = 1 point	< 2 trains/h = 1 point	0 - 2 points = faible
Régional = 2 points	< 2467 = 2 points	3 - 4 points = moyen	< 60 véhicules / h = 2 points	< 6 trains/h = 2 points	3 - 4 points = moyen
National = 3 points	≥ 2467 = 3 points	5 - 6 points = élevé	≥ 60 véhicules / h = 3 points	≥ 6 trains/h = 3 points	5 - 6 points = élevé

Réalisation

La nécessité d'agir actuelle concernant les mesures de protection a été défini lors d'un entretien avec les services cantonaux compétents. La classification de la nécessité d'agir dans les différentes catégories se base sur les mesures déjà réalisées, l'évolution des populations et l'état actuel des connaissances (tableau 2).

Tableau 2 : Explications sur la catégorie Réalisation

Catégorie Réalisation	Cadre temporel
0. Pas besoin d'agir : des passages pour petits animaux ont été créés Le conflit a été désamorcé avec succès par des mesures permanentes et l'entretien est effectué dans les règles de l'art.	Un contrôle des résultats doit être effectué tous les 5 à 10 ans.
1. Réaliser des mesures à la prochaine occasion Les mesures permanentes doivent être mises en œuvre à la prochaine	Mise en œuvre des passages pour petits

occasion qui se présente, ou elles sont déjà en cours de construction ou de planification.	animaux dans les 5 à 10 prochaines années
2. Des clarifications supplémentaires sont nécessaires L'ampleur du conflit, les espèces présentes, les différents habitats et/ou la direction de migration ne sont pas connus, ou des mesures appropriées doivent encore être définies.	Effectuer des clarifications dans les 5 prochaines années
3. Création de passages pour petits animaux peu judicieuse ou difficile à mettre en œuvre L'ampleur du conflit ne justifie pas la prise de mesures ou celles-ci sont techniquement difficiles à mettre en œuvre. Aucune mesure n'est urgente si la situation ne change pas.	Réévaluer à tout moment la situation en cas de rénovation de l'infrastructure.
5. Non traité Le point de conflit a été nouvellement saisi ou n'a pas encore pu être traité en raison de la présence de très nombreux sites de conflit avec des priorités plus élevées au sein d'un canton.	La nécessité d'agir doit être évaluée dans les deux prochaines années.

5 Modèle de représentation

Symbologie et légende

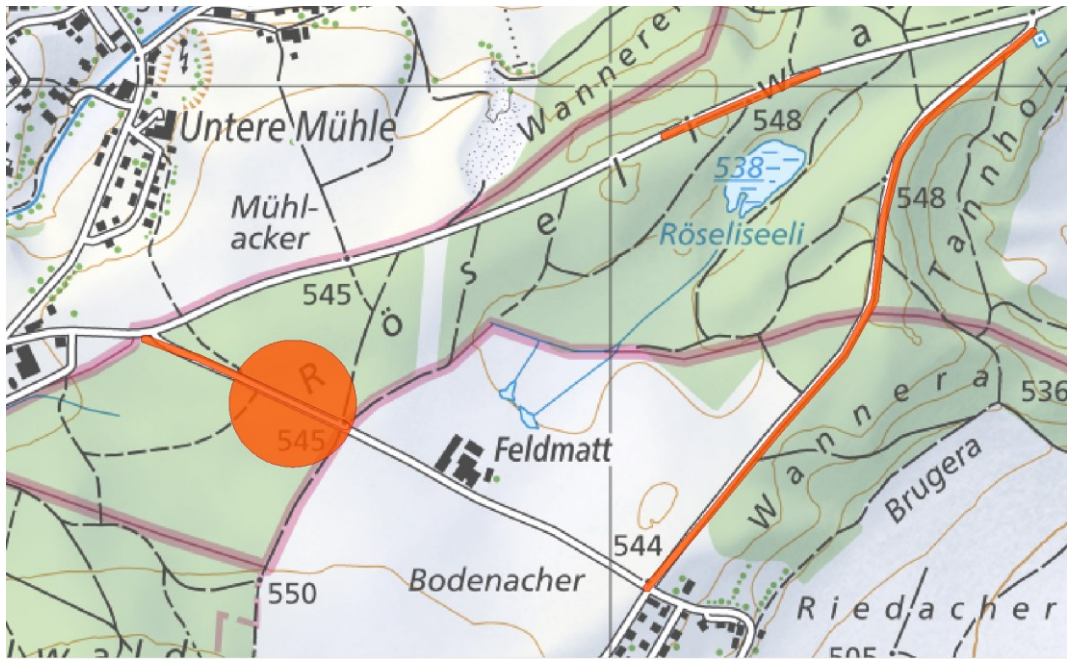


Illustration 1 Sites de conflit des amphibiens, visualisés sous forme de lignes et de points

Surfaces	RGB	Transparence / Encadrement
	RGB : 255,85,0	<u>Transparence</u> : 20 <u>Outline</u> : Largeur de ligne : 0.3 RGB : 168, 0, 0